

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA16 17269**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 27 juin 2016, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 22 août 2016 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA16 17269 : *Règlement abrogeant le Règlement RCA12 17200 autorisant un emprunt au montant de 1 650 000 \$ pour des travaux de mise aux normes des feux de circulation.*

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 31 août 2016.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Katerine Rowan, avocate

**RCA16 17269 RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT
RCA12 17200 AUTORISANT UN EMPRUNT AU
MONTANT DE 1 650 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE MISE
AUX NORMES DES FEUX DE CIRCULATION**

VU l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 6 juin 2016 ;

À la séance du 27 juin 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. Le *Règlement autorisant un emprunt 1 650 000 \$ pour des travaux de mise aux normes des feux de circulation* (RCA12 17200) est abrogé.

GDD 1167078004

Ce règlement est entré en vigueur le 31 août 2016, date de sa publication dans le journal *Le Devoir*.

VERSION OFFICIELLE DES RÈGLEMENTS

L'édition électronique des règlements de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces règlements ne sont applicables que dans les limites territoriales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.